

# PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 25 juin 2026

(à approuver lors d'une prochaine réunion de conseil municipal)

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Jeudi 25 juin 2026 à 19h30 sous la présidence de son Maire, Pierre NICOD.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Kévin BEJEANNIN, Monsieur Anthony BESCHET, Monsieur Cédric BESCHET, Madame Cécile DELCEY, Madame DOLEAC Irène Madame Christelle GODART, Monsieur LANQUETIN Pascal, Madame Claire LIOTTA, Madame Florence MARCHAND, Monsieur Mathieu MICHAUD, Madame Lise SAILLARD, Madame Floriane SORNAY, Monsieur Bernard VIONNET, Monsieur Florian ZUCCONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Kévin BEJEANNIN

### **I) Approbation du procès-verbal du conseil du 4 juin 2026 :**

Il convient d'apporter un complément d'information au deuxième point évoqué en questions diverses concernant le souhait de la directrice de l'école de recruter une ATSEM supplémentaire. En effet, les membres du conseil municipal ne sont pas favorables à un tel recrutement car le budget 2026 a déjà été voté sans avoir inscrit cette dépense au budget mais la question sera réétudiée en séance du SIEHJ.

Le reste du procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **II) Propositions des membres de la commission de contrôle des listes électorales**

Monsieur le Maire énonce le fait que suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales. Ceux-ci sont nommés par arrêté du préfet, mais sur proposition du maire pour une durée de 6 ans (article R7 du code électoral). Cette commission doit être composée de 3 membres : un conseiller municipal, un représentant de l'administration et un représentant du tribunal judiciaire.

Il précise qu'il est recommandé de nommer un suppléant pour chacun des membres de la commission. L'exposé entendu, il est proposé comme :

Conseiller municipal – Titulaire : Lanquetin Pascal  
Suppléant : Marchand Florence

Représentant de l'administration – Titulaire : Bernard Beschet  
Suppléant : Benoit Massart

Représentant du tribunal judiciaire - Titulaire : Catherine Vuillaume  
Suppléant : Françoise Fayolle

### **III) CFD – demande de fonds de concours**

Monsieur le Maire énonce le fait que les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment de la poste remplissent les conditions d'éligibilité à l'obtention des fonds de concours. Il précise que le montant du fonds de concours demandé ne doit pas excéder la part du reste à charge de la commune, hors subventions et est conforme au plan de financement ci-dessous :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	14 961.93 €	20 %
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		59 847.22 €	80 %
<b>Total HT</b>		<b>74 809.15 €</b>	<b>100 %</b>

L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes en vue de participer au financement des travaux cités ci-dessus, à hauteur de 28 500 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

#### IV) Attribution du logement de la poste

Le logement ayant été nettoyé et remis en état, une annonce a été diffusée et 11 visites ont eu lieu, 7 ont donné une suite favorable, une n'a pas souhaité donner suite et 3 sont restées sans réponse. Après étude de tous les dossiers, seules 4 candidatures ont été retenues.

La commission bâtiment propose de retenir Mme GIRARD Juliane et Mr VOLTINE Marveen, en 1<sup>ère</sup> position, Mme GONCALVEZ Amandine et Mr DEMASSUE Jérémy en 2 et 3<sup>ème</sup> position Mme LEGRAND Audrey puis en 4<sup>ème</sup> position, Mme DEROSE Alicia. Pour rappel, le loyer énoncé est de 570 € auquel il convient d'ajouter 225 € de provision de charges.

L'exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la location du logement à Mme GIRARD Juliane et Mr VOLTINE Marveen, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, de déterminer le montant du loyer mensuel à 570 € et celui de provision de charges à 225 €, de fixer le montant de la caution à 570 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

Monsieur le Maire précise qu'il sera écrit dans les baux que la commune s'autorise à effectuer une visite annuelle des logements et que l'entretien des espaces verts sera assuré par le locataire. Un courrier dans ce sens sera adressé aux locataires.

#### V) Compte rendu de la commission bois

Monsieur Cédric Beschet présente le compte rendu de la commission bois qui s'est tenue le 10 juin dernier.

Une présentation de la forêt a été faite aux nouveaux membres de la commission : la forêt communale, gérée par l'ONF, s'étend sur 602 hectares sur les communes de Vaux-et-Chantegrue et de Boujailles.

Un point sur les chablis exploités au printemps 2026 est fait : 661 m<sup>3</sup> gros bois, 245 m<sup>3</sup> petit bois, 329 m<sup>3</sup> billons, 527 stères de trituration.

En ce qui concerne les coupes de 2026, l'état d'assiette présenté en automne 2025 concernait les parcelles 52 et 53. Enfin, il sera proposé à la vente aux habitants des feuillus issus de la parcelle 53 cet automne.

## **VI) Compte rendu de la commission vivre ensemble**

Madame Irène Doleac présente aux membres du conseil municipal la commission vivre ensemble qui a pour objectif de faciliter la vie au village. Trois thématiques s'en détachent : solidarité et entraide envers les personnes âgées et ou isolées, mutualisation des ressources avec un recensement des compétences, et un axe jeunesse.

Un recensement des associations existantes est envisagé afin d'organiser une mutualisation des compétences. Un sondage est prévu auprès des habitants afin d'identifier leurs attentes et leurs intérêts. Il est également suggéré d'organiser un accueil des nouveaux arrivants une fois par an et de pouvoir recenser le personnel infirmier ou médical sur le territoire de la commune.

Il est envisagé de créer une structure d'aide aux devoirs pour les élèves à partir de 6/8 ans jusqu'à la terminale. Pour faciliter la vie quotidienne, il est prévu de recenser les compétences que des habitants seraient disposés à partager : aide bricolage, scolaire, baby-sitting, prêt d'outils ....

Il sera nécessaire de se rapprocher des services de la CFD qui a des outils concernant le co-voiturage.

Monsieur le Maire abonde en faisant le lien avec l'élaboration du PCS-Plan Communal de Sauvegarde, document obligatoire à rédiger au sein de la commune. Après avoir identifié les risques et les vulnérabilités, il recueille les modalités d'organisation et recense les moyens humains et matériels disponibles sur le territoire de la commune

## **VII) Convention ONF – facturation électronique des ventes de bois**

Monsieur le Maire précise qu'en application du code forestier, l'ONF met en œuvre le régime forestier et procède à la vente de bois des collectivités. Jusqu'à présent l'ONF facture ces ventes pour le compte de la collectivité.

Prévue par l'article 289 bis du CGCT, la réforme de la facturation électronique, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, impose qu'à cette date les collectivités émettent les factures et les transmette sous format électronique via la plateforme Chorus Pro.

Dans un souci de continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme pour ce qui concerne les ventes des bois non groupées avec d'autres collectivités, l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte de la commune, via un mandat de facturation.

Dans ce cadre, il convient de se prononcer sur le fait que la commune donne ou non mandat à l'ONF pour cette prestation.

Il est précisé que ce service sera assuré gratuitement par l'ONF, pendant la durée du mandat mais peut être mis fin à tout moment par délibération du conseil municipal.

**L'exposé entendu, le conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité de donner mandat à l'ONF pour assurer l'émission des factures pour le compte de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.**

## **VIII) Vente de pain – nouveaux tarifs à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un courrier reçu en mairie du fournisseur Fournil du Larmont concernant une augmentation des tarifs applicables au 1<sup>er</sup>

juin 2026 (hors viennoiserie).

Il est proposé, de ce fait, de réajuster les tarifs actuels et de proposer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 les tarifs suivants :

- Pain : 1,60 €
- Baguette : 1,35 €
- Baguette céréales : 1,70 €
- Pain complet : 2,60 €

**L'exposé entendu, le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs cités ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision**

## **IX) Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de diverses informations et requêtes suivantes.

L'association Veca sollicite la commune pour prendre en charge comme l'an dernier la sonorisation de la course de caisse à savons. Un accord est donné par l'ensemble des membres du conseil municipal pour valider le devis de la société Mat shop studio d'un montant de 416 € TTC.

### Projet Mr Hamelin – création d'un lieu de vie avec petite restauration et épicerie

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant de Mme Elise Massif et Mr Marc Hamelin proposant pour le village un concept articulé autour de trois services : un café avec petite restauration, un espace de rencontre modulable et une épicerie de proximité. Il est proposé de les rencontrer en début d'un prochain conseil pour échanger de leur projet de vive voix.

### Association Compagnie des Libres Penseurs – proposition d'un local de rangement

Suite à une rencontre avec Mr Samuel Delasalle et Monsieur le Maire, il a été évoqué le besoin de l'association de disposer d'un local afin d'entreposer du matériel de théâtre. Une proposition de mise à disposition gratuite du local vacant au rez de chaussée du bâtiment situé 6 rue de l'église lui sera faite en ce sens.

### Courriel de Mme Lautard Manon – demande de ralentisseurs

Monsieur le Maire fait lecture d'un courriel de Mme Manon Lautard sollicitant la commune pour la mise en place de ralentisseurs rue chargebin. Cette dernière soulève le problème récurrent d'insécurité pour les piétons par la vitesse excessive des automobilistes.

Cette problématique est malheureusement la même dans tout le village. Des demandes de contrôles plus fréquents seront formulées auprès de la gendarmerie. Il est rappelé que la commune mène des actions chaque année pour la sécurité dans le village.

### Soirée feux d'artifice du 14 juillet

Monsieur le Maire rappelle que le feu d'artifice financé par la CFD aura lieu cette année au village, il sera tiré derrière le terrain multisport et une distance de sécurité entre 75 m et 100 m devra être respectée, un arrêté municipal sera pris et des barrières seront mises en place. Deux coffrets électriques ont été demandés au SIEL, la petite restauration et la petite buvette seront assurées par VECA.

### Arts en chapelle

La manifestation aura lieu du 4 juillet au 23 août prochain au sein de 10 sites patrimoniaux dont l'église du village. Les œuvres de l'artiste Marina ZINDY seront exposées. Le vernissage aura lieu le 4 juillet prochain pour la totalité du parcours de la manifestation et le dimanche 12 juillet à 18 heures aura lieu une soirée de présentation pour les habitants.

### Familles rurales seconde AG du 15 juin

A défaut de quorum lors de la première convocation, une seconde assemblée générale a eu lieu à la Rivière Drugeon. Une présentation du bilan financier et moral a pu être faite aux parents. Monsieur le Maire précise que la convention devra être renouvelée fin d'année et énumère une liste de travaux et aménagements souhaités par l'équipe du périscolaire. Ces derniers seront pris en compte pendant la période des vacances scolaires d'été.

### Conseil d'école du 18 juin 2026 – Vaux-et-Chantegrue

Monsieur le Maire évoque également des besoins par l'équipe pédagogique et des travaux à mettre en place au sein de l'école. Ils seront pris en compte et pour certains ont déjà été commandés. Le conseil d'école s'est déroulé en présence de Madame MAGRIN qui sera la nouvelle directrice à partir de la rentrée prochaine. 139 élèves sont prévus à la rentrée de septembre.

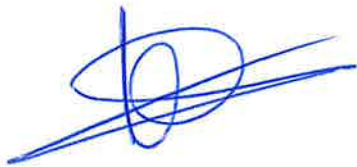
### Devis entreprise Saulnier

Cette question ayant été ajournée lors du dernier conseil municipal, elle est reprise par Monsieur le Maire qui propose de retenir un devis de 11 500 € HT auprès de l'entreprise Saulnier. Cette proposition est acceptée par le conseil municipal.

Fin de la séance : 22h35

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 23 juillet prochain.

Le Maire,  
Pierre NICOD



Le secrétaire de séance  
Kevin BEJEANNIN

